



Autorisation Parentale et règlement

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____

Représentant légal de : _____

- Autorise mon fils ou ma fille à quitter seul(e) le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.

OUI NON

- Autorise le Cercle à prendre des photos et/ou à filmer mon fils ou ma fille à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels il/elle participe, et autorise leur publication dans les bulletins d'informations et sur le site internet du Cercle.

OUI NON

- Autorise le Cercle à communiquer mes coordonnées à son ou ses sponsors.

OUI NON

REGLEMENT INTERIEUR

- 1) L'adhésion au cercle d'escrime de Saint-Germain-en-Laye implique l'approbation des statuts de l'association et du règlement intérieur de celle-ci, consultables à la salle d'armes. Elle implique **des droits et des devoirs**.
- 2) L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable (sauf cas de force majeure étudié et approuvé par le bureau du Cercle d'escrime de Saint-Germain-en-Laye).
- 3) L'inscription sera faite par les parents ou le représentant légal.

- 4) La responsabilité de l'association n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'éducateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement.
- 5) L'absence d'un éducateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par affichage sur le lieu d'entraînement et sur le site internet du Cercle, sauf cas de force majeure.
- 6) Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects pourra être exclu temporairement ou définitivement du Cercle, après avoir été entendu par le Bureau de l'association.
- 7) Une tenue sportive (survêtement) et des tennis propres sont obligatoires pour la participation aux cours, ainsi que le respect des horaires.
- 8) En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent sera conduit à l'hôpital.
- 9) La présence de l'adhérent, de ses parents ou de son représentant légal, est obligatoire à l'assemblée générale annuelle de l'association.
- 10) Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention, ainsi que pour le renouvellement d'une licence sportive.
- 11) En cas de casse de matériel lors des entraînements, les réparations sont à la charge du tireur.
- 12) Le tireur s'engage à compléter son équipement au fur et à mesure de sa pratique à chaque nouvelle saison.

Date et signature de l'adhérent, des parents ou du représentant légal (obligatoire pour les mineurs)

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le :

Signature :

Maître d'armes, Thomas Martin,
+33 6 01 14 18 68
escrimeclub.stgermain@gmail.com
www.escrime-stgermain.fr
[Page facebook du cercle d'escrime](#)

Salle d'arme :
Gymnase Schnapper
24 rue Schnapper
78100 Saint-Germain-en-Laye



Siege Social : Cercle d'Esclime de Saint-Germain-en-Laye
Maison des Associations
3 rue de la République 78100 Saint-Germain-en-Laye
Escrimebureau.stgermaine@gmail.com